

# NEWSLETTER

## DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Août 2017

Fot. Google



POLITYKA  
INSIGHT | Ranking  
kancelarii  
regulacyjnych  
—2017

### Le Thème du Mois

#### La bataille d'un scientifique polonais contre Google

Durant les derniers mois, la société Google fait souvent l'objet de nos articles (voir [La Newsletter IP mai 2017](#), [la Newsletter Concurrence juillet 2017](#)). Cette fois-ci, Google a posé problème au docteur Jarosław Duda, scientifique polonais de l'Université Jagellonne.

Le litige concerne l'invention du chiffrage dit ANS qui permet de comprimer les données entre autre dans les ordinateurs et d'autres appareils électroniques. Grâce à cette solution, les logiciels fonctionnent plus rapidement et consomment moins d'énergie. Actuellement, elle est appliquée dans les produits tels qu'Apple, Facebook ou Google pour comprimer les fichiers vidéo.

Toutes les idées de Duda sont publiées sur Internet et accessibles librement à tout utilisateur. Le scientifique est d'avis que les conceptions élaborées doivent être gratuites et servir le développement. De plus, il aide les intéressés à mettre en œuvre leurs propres solutions. Tel devait être le cas également de la société Google. Depuis 2014, par l'intermédiaire d'un forum public et par voie de messages e-mail, le chiffrage ANS faisait l'objet d'une adaptation pour les systèmes de Google. Durant cette période, Duda n'a pas été tenu informé du fait que la société avait l'intention de déposer le brevet sur la solution élaborée conjointement avec lui.

Avec le soutien de l'université, le chercheur a fait opposition

à la demande de brevet déposée aux USA par Google. Maintenant, il ne reste plus qu'à s'armer de patience car la procédure de délivrance (ou de refus) du brevet peut durer même quelques années.

Est-ce que Duda a des chances de défendre son programme? Comme l'indique l'auteur, la demande soumise ne comporte pas de solutions tout à fait identiques à celles qu'il avait proposées, mais, selon lui, on reconnaît clairement ses propres

*Je suis chercheur. Je n'ai pas breveté cette méthode car je reste confiant que les conceptions de base doivent être gratuites et accessibles à tout le monde*

*— dit Duda. (PAP)*

solutions dans cette demande. Docteur Duda n'a été nulle part mentionné en tant qu'auteur ni même en tant que co-auteur du projet, ce qui peut soulever des problèmes de nature éthique.

La situation suscitée ne lui arrive pas la première fois durant sa carrière scientifique. En 2016, en Grande Bretagne, une autre invention qu'il était en train d'élaborer a fait l'objet d'une demande de brevet, mais le tribunal compétente a considéré qu'il n'était pas possible de breveter quelque chose qui est accessible librement sur Internet avec l'accord de l'auteur.

### JURISPRUDENCE

Une nouvelle scène de la guerre entre Prymat et Podravka concernant l'aspect de l'emballage du condiment „Kucharek”. L'bataille entre le propriétaire de la marque connue „Vegeta” appartenant à la société croate Podravka et le fabricant d'épices polonais, la société Prymat qui détient entre autres la marque „Kucharek”.



L'histoire de ce différend remonte à il y a longtemps. Podravka reprochait au fabricant polonais, tout comme auparavant en Pologne et actuellement en République Tchèque, que l'emballage du condiment « Kucharek » ressemble à « Vegeta » croate. Les deux emballages ont effectivement la même couleur bleue et comportent des motifs graphiques similaires : des légumes ainsi que l'image d'un cuisinier avec sa toque blanche.

En Pologne, au bout des années de guerre, Podravka a finalement perdu contre Prymat. La Cour Supérieure a rejeté sa plainte en 2008. Cependant en Tchéquie, Podravka a remporté un certain succès. Le Tribunal de Praga a ordonné à la filiale tchèque de la société de lui verser des dommages et intérêts d'un petit montant. Duran le procès, la société polonaise a apporté aussi quelques modifications sur l'emballage, ce qui, évidemment, ne satisfait pas les propriétaires de la marque « Vegeta » qui ont d'ores et déjà annoncé d'envisager de continuer l'action en justice contre Prymat.

Ainsi, il y aura peut-être un nouveau litige en vue entre les deux sociétés.

### ACTUALITÉS

Le 7 août 2017, la Thaïlande a signé le Protocole de Madrid et est ainsi devenue le 99e membre du système WIPO. Le Protocole de Madrid entrera en vigueur dans ce pays le 7 novembre 2017 et à partir de là, on pourra enregistrer les marques commerciales en Thaïlande par l'intermédiaire d'une système d'enregistrement international, ce qui facilitera l'acquisition des droits de marques dans ce pays.